



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an deux mille vingt trois, le onze mai, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MEDARD LA ROCHETTE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Hervé TRIMOULINARD, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, Mme Fanny ROBY, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHE, M. Olivier SEBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT (arrivée : 19H45), Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Étaient absents excusés : M. Eric BENHAMMOU, M. Ian ANGUS.

Secrétaire : M. Olivier SEBENNE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 30 mars 2023.
- 2 - Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
- 3 -Travaux d'enlèvement de souches
- 4 -Signature de l'avenant n°1 du Lot n°6-Cloisons alimentaires
- 5 -Achat d'un broyeur d'accotement et d'un chargeur pour microtracteur
- 6 -Travaux de voirie 2023
- 7 -Convention avec le CDG23 relative au service de médecine agréée
- 8 -Bornage des parcelles de Puylivat
- 9 -Renouvellement de la Commission de Contrôle des listes électorales
- 10 -Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	Travaux d'enlèvement des souches		Ajournée
MA-DEL-2023-020	Signature de l'avenant n°1 du Lot n°6-Cloisons alimentaires	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'avenant en moins-value de la Société DECHO CENTRE et autorise M. LE MAIRE à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.	Adoptée à l'unanimité
MA-DEL-2023-021	Achat d'un broyeur d'accotement et d'un chargeur pour microtracteur	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : -d'accepter ce devis, en date du 13 octobre 2022, de l'Entreprise DUMONTAUX, située à DONTREIX, d'un montant de 12 200.00€ HT, soit 14 640.00 € TTC, car le devis proposé par cette entreprise est conforme à l'enveloppe budgétaire et correspond aux attentes du Conseil Municipal. -d'autoriser M. LE MAIRE à signer le devis et tous documents relatifs à ces achats.	Adoptée à l'unanimité
	Travaux de voirie 2023		Ajournée
MA-DEL-2023-022	Convention avec le CDG23 relative au service de médecine agréée	Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité : -d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention avec le centre de gestion portant adhésion au service de médecin agréée. -d'inscrire les crédits au budget.	Adoptée à l'unanimité

MA-DEL-2023-023	Bornage des parcelles de Puylivat	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. LE MAIRE à procéder avec Mme DE REYNAL Christine, Mme FARIN Marie-Claude, Mme PRUDHOMME Christine, Mme MARCINIACK Annie avec l'assistance d'un géomètre-expert, à l'arpentage des terrains contigus au chemin de Puylivat et à l'adaptation des titres de propriétés afin de déterminer les limites respectives, ce qui sera constaté par le procès-verbal dressé par M. LE MAIRE. Les frais de bornage seront supportés par la commune.	Adoptée à l'unanimité
-----------------	-----------------------------------	---	-----------------------

DECISIONS DU MAIRE

-Décision N° MA-DEC-2023-002 portant sur un devis d'abattage de trois arbres à La Rochette :

Afin de sécuriser la route départementale dans le bourg de La Rochette et dans un deuxième temps, protéger l'Eglise de La Rochette, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de l'entreprise SARL QUEHEN, située à PIONNAT, portant sur l'abattage de deux feuillus de bord de route, ainsi que l'abattage d'un chêne mort et dangereux à l'Eglise de La Rochette, pour un montant de 1 600.00 € HT, soit 1 920.00 € TTC.

-Décision N° MA-DEC-2023-003 portant sur l'achat d'une nouvelle batterie de cuisine et de deux armoires pour la salle polyvalente :

Afin de renouveler le matériel et les ustensiles nécessaires à la cuisson des ingrédients, ainsi que d'améliorer l'espace de rangement de la cuisine de la salle polyvalente, M. LE MAIRE a décidé d'accepter les deux devis de l'entreprise DECHO CENTRE, située à MONTLUÇON, portant sur l'achat d'une nouvelle batterie de cuisine et l'achat de deux armoires en inox fermées pour un montant total de 3 255.43 € HT, soit 3 906.52 € TTC.

-Décision N° MA-DEC-2023-004 portant sur la fourniture et la pose de vitrages, pour réparation, en salle du Conseil et en salle polyvalente :

Afin de réparer les deux vitres cassées de la salle polyvalente et de la salle du Conseil, ainsi que le vitrage isolant de la porte d'entrée de la salle du Conseil, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de l'entreprise SARL PESCHOT, située à SAINTE FEYRE, portant sur la fourniture et la pose à l'identique de trois vitrages pour un montant total de 1 245.08 € HT, soit 1 494.10 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H00.

Affiché le 19 mai 2023.

